

LE MÉMO À PRENDRE EN PHOTO !

EMBALLÉS, c'est trié !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



L'AFFAIRE EST DANS LE SAC, pas en vrac !



VERRE L'INFINI et au-delà !



PAS DE CHICHI et en déchèterie



Avant de jeter, pensez à l'espace réemploi de votre déchèterie !

QUELQUES ASTUCES pour bien trier

Les emballages

- Il n'est pas nécessaire de laver vos emballages. Il suffit juste de bien les vider.

Le saviez-vous ?

Des produits à usage unique, comme les lingettes, peuvent tout à fait être remplacées par des lingettes et des couches réutilisables.

Les cartons

Les cartons de grande taille (supérieure à une boîte à chaussures) sont à déposer en déchèterie.

Le verre

Vous pouvez trouver un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour vos contenants en verre dans toutes nos déchèteries.

ATTENTION : La vaisselle cassée, et plus largement tout objet en verre, en céramique ou en porcelaine doit être jetée en déchèterie.

Les végétaux

Les végétaux (ou déchets verts) sont à déposer en déchèterie. Le compostage peut aussi être une solution.

Le saviez-vous ?

Utiliser un composteur permet de réduire de 1/3 le volume de votre poubelle grise. Devenez éco-citoyen en compostant vos biodéchets !

Le textile

Les textiles, propres et secs, ne se jettent pas dans les bacs. Vous pouvez les déposer dans les bornes prévues à cet usage.

Les autres déchets

Les bidons, bouteilles et flacons plastiques contenant des produits chimiques (exemples : huile de vidange, combustible de chauffage, white spirit, peinture ...) doivent être déposés en déchèterie pour être traités sans risque.

PAS DE PITIÉ pour le restant !

Une fois bien trié, ça part en déchèterie* !



*En accès réservé aux résidents du territoire du SMAV (Communauté Urbaine d'Arras, Communauté de Communes du Sud Artois et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois)

Le Cercle des Objets



ALLEZ ! ON LA JOUE COLLECTIF !

EMBALLÉS, c'est trié !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



L'AFFAIRE EST DANS LE SAC, pas en vrac !



VERRE L'INFINI et au-delà !



PAS DE CHICHI et en déchèterie



Avant de jeter, pensez à l'espace réemploi de votre déchèterie !

QUELQUES ASTUCES pour bien trier

Les emballages

- Il n'est pas nécessaire de laver vos emballages. Il suffit juste de bien les vider.

Le saviez-vous ?

Des produits à usage unique, comme les lingettes, peuvent tout à fait être remplacées par des lingettes et des couches réutilisables.

Les cartons

Les cartons de grande taille (supérieure à une boîte à chaussures) sont à déposer en déchèterie.

Le verre

Vous pouvez trouver un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour vos contenants en verre dans toutes nos déchèteries.

ATTENTION : La vaisselle cassée, et plus largement tout objet en verre, en céramique ou en porcelaine doit être jetée en déchèterie.

Les végétaux

Les végétaux (ou déchets verts) sont à déposer en déchèterie. Le compostage peut aussi être une solution.

Le saviez-vous ?

Utiliser un composteur permet de réduire de 1/3 le volume de votre poubelle grise. Devenez éco-citoyen en compostant vos biodéchets !

Le textile

Les textiles, propres et secs, ne se jettent pas dans les bacs. Vous pouvez les déposer dans les bornes prévues à cet usage.

Les autres déchets

Les bidons, bouteilles et flacons plastiques contenant des produits chimiques (exemples : huile de vidange, combustible de chauffage, white spirit, peinture ...) doivent être déposés en déchèterie pour être traités sans risque.

PAS DE PITIÉ pour le restant !

Une fois bien trié, ça part en déchèterie* !



*En accès réservé aux résidents du territoire du SMAV (Communauté Urbaine d'Arras, Communauté de Communes du Sud Artois et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois)

Le Cercle des Objets

À «L'ASSO» DES ERREURS DE TRI !

EMBALLÉS, c'est trié !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



L'AFFAIRE EST DANS LE SAC, pas en vrac !



VERRE L'INFINI et au-delà !



PAS DE CHICHI et en déchèterie



Avant de jeter, pensez à l'espace réemploi de votre déchèterie !

QUELQUES ASTUCES pour bien trier

Les emballages

- Il n'est pas nécessaire de laver vos emballages. Il suffit juste de bien les vider.

Le saviez-vous ?

Des produits à usage unique, comme les lingettes, peuvent tout à fait être remplacées par des lingettes et des couches réutilisables.

Les cartons

Les cartons de grande taille (supérieure à une boîte à chaussures) sont à déposer en déchèterie.

Le verre

Vous pouvez trouver un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour vos contenants en verre dans toutes nos déchèteries.

ATTENTION : La vaisselle cassée, et plus largement tout objet en verre, en céramique ou en porcelaine doit être jetée en déchèterie.

Les végétaux

Les végétaux (ou déchets verts) sont à déposer en déchèterie. Le compostage peut aussi être une solution.

Le saviez-vous ?

Utiliser un composteur permet de réduire de 1/3 le volume de votre poubelle grise. Devenez éco-citoyen en compostant vos biodéchets !

Le textile

Les textiles, propres et secs, ne se jettent pas dans les bacs. Vous pouvez les déposer dans les bornes prévues à cet usage.

Les autres déchets

Les bidons, bouteilles et flacons plastiques contenant des produits chimiques (exemples : huile de vidange, combustible de chauffage, white spirit, peinture ...) doivent être déposés en déchèterie pour être traités sans risque.

PAS DE PITIÉ pour le restant !

Une fois bien trié, ça part en déchèterie* !



*En accès réservé aux résidents du territoire du SMAV (Communauté Urbaine d'Arras, Communauté de Communes du Sud Artois et Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois)

Le Cercle des Objets